

Regroupement familiale pour faire venir ma mère en France

Par louiws, le 26/11/2017 à 10:29

Bonjour,

j'ai ma mère en Haiti , je réside , en France je voudrai faire un regroupement familiale pour qu'elle puisse venir vivre en France avec moi, pouvez vous m'indiquer est ce que peux faire un regroupement familiale pour elle ou pas

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par morobar, le 26/11/2017 à 10:38

Bonjour,

Le regroupement familial n'existe pas pour les ascendants.

Par amajuris, le 26/11/2017 à 11:48

bonjour,

si vous avez la nationalité française, il existe le visa d'ascendant étranger à charge, cela signifie que vous devez vous engager à subvenir à tous les besoins de votre mère pour vivre en france y compris en matière de couverture maladie. salutations